

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 17 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; TOMYNN Jérémy ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateur absent :** Néant

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Madame BOUILLOT Lise ayant donné pouvoir à Madame GUILLOU Claudine.  
Madame COCGUEN Marie-Jo ayant donné pouvoir à Monsieur VILLECROZE Philippe  
Madame HAGARD Elisabeth ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.  
Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : **25**  
Présents : **14**  
Absents : **11**  
Représenté : **04**

Date d'envoi des convocations : **lundi 07 novembre 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

<b>DEL 2022-11-54</b>	<b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b>  <b>EHPAD – CREATION DE POSTES</b> <b>BESOINS OCCASIONNELS ET BESOINS SAISONNIERS 2023</b>
-----------------------	---

Compte tenu de l'activité de l'établissement et de son obligation d'assurer un service continu de qualité, sans interruption durant les 365 jours de l'année, il est nécessaire de recruter un volet d'agents contractuels non permanents :

- En besoin saisonnier sur une période de 6 mois maximum sur une même période de 12 mois.
- En besoin occasionnels (congés sur les autres périodes, ou congés formation, ou maladie) .

Il est proposé la création de :

AGENT SOCIAL SOINS	8 agents à 28 heures
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX	1 agent à 35 heures et 2 agents à 28 heures
<b>SERVICE HEBERGEMENT</b>	
AGENT SOCIAL	3 agents à 28 heures
<b>SERVICE CUISINE</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	1 agent à 28 heures
<b>SERVICE ANIMATION</b>	
ADJOINT D'ANIMATION	1 agent à 35 heures
<b>SERVICE MAINTENANCE ET ESPACES VERTS</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	1 agent à 35 heures

La durée des contrats sera définie en fonction du besoin de remplacement sur une période donnée,

Cette mesure est en vigueur sur la période qui va du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les contrats à durée déterminée auront pour motifs des « besoins occasionnels ou besoins saisonniers. »

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**DECIDE** le recrutement d'Agents contractuels non permanents en besoins occasionnels ou besoins saisonniers du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023,

**DECIDE** la création des postes suivants :

AGENT SOCIAL SOINS	8 agents à 28 heures
INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX	1 agent à 35 heures et 2 agents à 28 heures
<b>SERVICE HEBERGEMENT</b>	
AGENT SOCIAL	3 agents à 28 heures
<b>SERVICE CUISINE</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	1 agent à 28 heures
<b>SERVICE ANIMATION</b>	
ADJOINT D'ANIMATION	1 agent à 35 heures
<b>SERVICE MAINTENANCE ET ESPACES VERTS</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	1 agent à 35 heures

**DIT** que la durée des contrats sera définie en fonction du besoin de remplacement sur une période donnée.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

